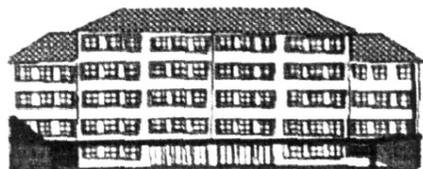


ÉCOLE PRIMAIRE

René Cassin

1, rue des Maréchaux
68460 LUTTERBACH
Tél/fax : 03 89 50 71 44



ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024



Nous voici à l'aube d'une nouvelle année scolaire. L'équipe enseignante a tendance à se stabiliser d'année en année et c'est une très bonne nouvelle, tant pour les élèves et leur famille que pour les collègues. Les quelques nouveaux enseignants s'inscriront dans la poursuite de notre projet d'école que nous avons rédigé il y a 5 ans. La maîtrise des enseignements fondamentaux, l'amélioration du climat scolaire et les relations entre élèves sans oublier l'utilisation du numérique seront au cœur de nos préoccupations.

Nos nombreuses organisations pédagogiques pour faire progresser tous les élèves, nos différents dispositifs mis en place au sein de l'école, nos actions pour améliorer le climat scolaire, apaiser les relations entre élèves pour aller vers une école la plus bienveillante possible, notre travail pour prévenir et agir sur les situations de harcèlement, tout cela a été très apprécié et validé par l'équipe d'inspecteurs qui a procédé à l'évaluation de notre école l'an passé.

Bien sûr, nous nous engageons à continuer dans cette voie.

Bonne année scolaire à tous !

Le directeur : M Bruno Ruetsch

LES CLASSES

BILINGUES		
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
TORTUES	Johanna Libre/Aline Butscha	20
HIPPOCAMPES	Anna Gehin/Marion Hermann	23
BALEINES	Anna Gehin/Marion Hermann	23
CP	Marie Christine Heimlich /Aurélia Lehmann	27
CE1/CE2	Marie Christine Heimlich / Aurélia Lehmann	28
CE2/CM1	Marie Berling/Delphine Lidy	25
CM1/CM2	Marie Berling/Delphine Lidy	26

MONOLINGUES		
CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
CP A	Thérèse Kister	16
CP B	Monique Dumas	16
CE1 A	Elodie Kosmala	21
CE1 B	Nathalie Orthwein	21
CE2 A	Elsa Durringer	23
CE2 B	Roseline Ledeur	23
CM1 A	Karine Steiblé	25
CM1 B	Margot Behe	23
CM2 A	Mathilde Piat	25
CM2B	Antonio Saccoccio	25

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

■ **Le cahier de correspondance (vert) :**

C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école (uniquement élémentaire). Nous communiquons également par courriel, chaque classe ayant son adresse mail dédiée.

N'hésitez pas à prendre contact si vous avez un problème : **un échange franc et cordial évite bien des malentendus.**

Veillez prendre rendez-vous avec les enseignants par écrit au moins 24 h à l'avance sauf cas très urgent.

■ **Fiche de renseignements :**

Cette fiche permet une vérification des informations concernant votre enfant et donne des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie.

Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Cette feuille doit être complétée avec précision et retournée à l'école dans les plus brefs délais. Il faut informer le directeur d'école en cas de modification en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone...).

■ **Conseil d'École :**

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École se dérouleront le **Vendredi 13 octobre 2023**. Vous êtes électeur, mais vous pouvez aussi être candidat ou candidate. Vous pouvez prendre contact avec les délégués des associations habilitées, avec les enseignants ou le directeur. Il y a, en principe, trois réunions du Conseil d'École par an. Un compte rendu de ces réunions est publié sur le site de l'école, ce qui vous permet d'être informé des projets, réalisations et problèmes de notre école.

■ **Permanences du directeur :**

Le directeur est disponible sur **rendez-vous** sauf urgence.

Le bureau se situe dans le bâtiment de l'école élémentaire, entrée B, 1er étage. Tél. : **03 89 50 71 44**.

N'hésitez pas à laisser un message si nécessaire.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

■ **Enseignement de l'allemand :**

Conformément à la circulaire de Monsieur le Recteur, en date du 9 juin 1982 et aux programmes (BO du 18/04/2002) mis en place à partir de 2002, notre école enseigne l'allemand. Toutes les classes monolingues de l'école sont concernées.

L'enseignement en allemand dans les classes bilingues se fera par journée complète en alternance (exemple : lundi : allemand ; mardi français etc...)

■ **Vacances scolaires :**

TOUSSAINT : du 21 /10/2023 au 06/11/ 2023

NOËL : du 23/12/ 2023 au 08/01/ 2024

HIVER : du 24/02//2024 au 11/03/2024

PRINTEMPS : du 20/04/2024 au 06/05/2024

PONT DE L'ASCENSION : du 08/05/2024 au 12/05/2024

CONGÉS D'ÉTÉ : à partir du 06/07/2024

■ **Enseignement de la natation :**

L'école participe aux séances d'initiation à la natation. Ces séances ont lieu à la piscine de Bourtzwiller et à celle de l'Illberg. Cette année, ce sont les grandes sections, CE1 et CM1 qui sont concernés.

La participation est obligatoire sauf avis contraire du médecin.

■ **B.C.D. et salle informatique :**

L'école possède une B.C.D. (Bibliothèque Centre Documentaire) et une salle informatique.

Chaque classe pourra disposer d'un créneau horaire d'utilisation.

Notre salle informatique est équipée de 15 ordinateurs fixes et d'une classe mobile avec 15 ordinateurs portables. Tous ces ordinateurs sont reliés à Internet au travers d'un serveur AMONE qui filtre les connexions.

■ **Psychologue de l'Éducation Nationale (03 89 50 71 01) :**

Le bureau de Mme Nathalie KAHLI, psychologue de l'Éducation Nationale se trouve dans le bâtiment de l'école élémentaire, entrée B, au quatrième étage.

Se renseigner auprès du directeur.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

■ **Activités pédagogiques complémentaires :**

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) seront organisées. Selon les classes et selon les périodes, l'accent sera mis sur l'aide aux élèves en difficulté ou sur un domaine particulier du projet d'école. Ces activités auront lieu soit le mardi ou le jeudi après la classe.

■ **Horaires de l'école :**

Maternelle :

Le matin, accueil entre 7h50 et 8h00. Fin des cours à 11h30.

L'après-midi, accueil entre 13h20 et 13h30. Fin des cours à 16h00.

Vous devez obligatoirement confier votre enfant à un adulte de l'école.

Élémentaire :

Le matin, accueil à partir de 8h00, début des cours à 8h10.

Fin des cours à 11h40.

L'après-midi, accueil à partir de 13h30, début des cours à 13h40.

Fin des cours à 16h10.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir veiller à ce que votre enfant n'arrive pas en retard et vous rappelons qu'il est interdit de pénétrer dans la cour avant l'arrivée d'un enseignant.

En cas de retard important, il faut se présenter au bureau du directeur.

Toute demande de départ en vacances en dehors des périodes de congés est à faire par écrit à Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Wittelsheim.

■ **Restauration, activités périscolaires et activités du mercredi :**

La M2A s'occupe de la restauration à midi et de l'accueil des enfants après la classe de 11h40 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 dans le cadre des activités périscolaires. Pour les inscriptions, ou pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à **Mme Virginie LEIBERT. Tél : 03 89 50 89 46**

Par contre, les activités périscolaires du **mercredi** sont gérées par la commune. Il faut s'adresser au service Animation de la commune au **03 89 50 71 15**.

■ **Matériel :**

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Nous comptons sur les parents pour veiller régulièrement à l'état des affaires (trousses etc..) des enfants. Les livres de bibliothèque doivent également faire l'objet de soins attentifs. Les livres dégradés au-delà d'une usure normale devront être remboursés par les parents.

L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol d'objet, d'habit, de bijou, de vélo, d'argent ...

D'autre part, afin d'éviter les pertes, il est indispensable de marquer les affaires avec le nom de votre enfant.

■ **Assurance :**

Votre enfant doit être assuré pour **la responsabilité civile** et avoir en particulier **la garantie individuelle accident** pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre et le temps scolaires stricts. Un enfant non assuré ne pourrait y participer.

Nous vous demandons de remettre une attestation d'assurance qui mentionne ces garanties à l'enseignant responsable de votre enfant dès la rentrée.

■ **Sécurité :**

Les exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (une fois par trimestre).

■ **Association scolaire (OCCE) :**

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique. Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent (subventions des collectivités, ventes de photographies scolaires...).

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire. Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services pour les activités de la coopérative (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires), des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.

■ **Affiliations et participation volontaire :**

Dans le cadre de notre affiliation à l'OCCE, nous demandons une participation volontaire par an et par enfant de 11 € pour l'école élémentaire et 20 € pour l'école maternelle. Le paiement est à effectuer de préférence par chèque à l'ordre de « OCCE René CASSIN ». Cette participation permet de financer les cotisations que nous reversons à l'OCCE, une partie des sorties payantes, l'achat de petit matériel, etc.

■ **Règlement scolaire :**

Les parents sont priés de prendre connaissance du règlement de l'école voté par le Conseil d'École. Il est consultable sur notre site Internet. Ce règlement intérieur sera lu et commenté dans les classes.

■ **Enseignement religieux (uniquement élémentaire) :**

Une heure d'enseignement religieux est assurée pendant le temps scolaire (enseignement catholique ou protestant). Les enfants dispensés de cet enseignement religieux seront pris en charge par l'enseignant de la classe.

■ **Bibliothèque municipale :**

La bibliothèque municipale se trouve au rez-de-chaussée de l'école. Les deux animatrices des lieux accueillent les classes pour le prêt de livres et pour la lecture d'histoires.

■ **Absences des élèves :**

En cas d'absence imprévue (maladie par exemple) avisez obligatoirement l'enseignant ou le directeur le matin même **par mail ou téléphone et par écrit dans le cahier vert**. Le certificat médical n'est pas exigé, sauf en cas de maladie contagieuse avec éviction. Dans ce cas précis, présentez un certificat de guérison au retour de l'enfant en classe. Au bout de quatre demi-journées d'absence non justifiées, un signalement sera fait au Rectorat.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments et vous conseillons de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.

En cas d'absence prévue (mariage par exemple) demandez une autorisation d'absence par écrit au directeur en précisant le motif, la date et la durée.

■ **Sorties :**

Seul le directeur délivre l'autorisation de sortir pendant les heures de classe. En cas d'absence en cours de journée, vous devez venir **chercher votre enfant** à l'école. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul pendant les cours.

En maternelle, nous ne confions les enfants qu'aux personnes que vous nous avez désignées par écrit sur la fiche de renseignements.

■ **Absences des enseignants :**

En cas d'absence de l'enseignant, vous en serez informés dans les meilleurs délais.

Nous invitons les parents de l'école maternelle à consulter régulièrement le panneau d'affichage près du portail d'entrée (rue FOCH).

Dans les autres cas, en principe, tout enseignant absent est remplacé le jour même.